

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2580**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Autorisation donnée à la société Sogifi de déposer une demande de permis de construire sur le tènement communautaire situé 31, 33, rue Paul Duvivier à Lyon 7° et cadastré sous le numéro 190 de la section BK

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2580**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Autorisation donnée à la société Sogifi de déposer une demande de permis de construire sur le tènement communautaire situé 31, 33, rue Paul Duvivier à Lyon 7° et cadastré sous le numéro 190 de la section BK**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire du tènement situé 31, 33, rue Paul Duvivier à Lyon 7° et cadastré sous le numéro 190 de la section BK, pour une contenance d'environ 7 500 mètres carrés.

Afin de pouvoir réaliser un programme de locaux d'activité et de bureaux, la société Sogifi a sollicité la Communauté urbaine pour que ce tènement lui soit cédé.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession en cours de transaction et afin de ne pas retarder le cas échéant la réalisation de ce projet, il est proposé au Bureau d'autoriser d'ores et déjà la société Sogifi, ou toute société ou personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société Sogifi, ou toute société ou personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire situé 31, 33, rue Paul Duvivier à Lyon 7° et cadastré sous le numéro 190 de la section BK, en vue de la réalisation d'un programme de locaux d'activité et de bureaux.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux, y compris après l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.